

Département  
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.049**

Séance du **TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 7 mai 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, BARBERIS, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

3 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Maurice BERTRAND

7 absents :

Mmes JOLIVET, BREGEGERE et PAILLASSON et MM. JOURNE, ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Lieudit « Les Rochers » : vente de la parcelle communale A 504 à Madame et Monsieur VALDEVIT**

La commune est propriétaire de la parcelle A 504 (2 261 m<sup>2</sup>), située au lieudit « Les Rochers » et dont l'entretien est rendu très compliqué du fait de l'absence d'accès.

Cette parcelle se trouve être en grande partie contiguë à la propriété de Madame et Monsieur VALDEVIT, située 68 C route de Taninges. Dans le cadre de leur projet de clôturer leur propriété, ces derniers ont fait une proposition d'achat à la commune.

Par courrier du Domaine en date du 08 août 2023, la valeur vénale de ladite parcelle, située en zone N du PLU, a été estimée à 2 300€. Monsieur le Maire l'a proposée à la vente pour 2 530 €, soit une majoration de 10%. Madame et Monsieur VALDEVIT ont accepté cette offre par courrier du 07 février 2024.

**N° 2024.049**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente de la parcelle communale A 504 à Madame et Monsieur VALDEVIT, au prix de 2 530 € ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.


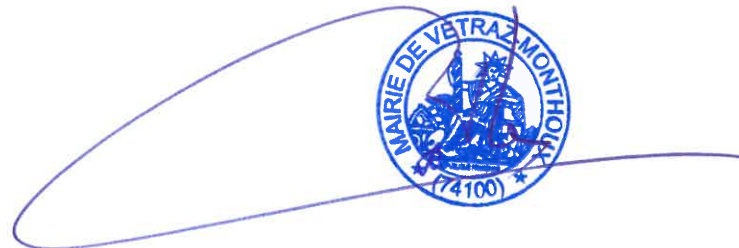
La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.